

Séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-et un novembre à dix-heures et cinquante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, Mme Liliane ESCAT, M. François LOTTERIE, M. Michel ROSE, Mme Marie-Laure LE PONNER, Mme Agnès VILLENEUVE, M. Michel BESOLI, Mme Josette DEMOURET-LHERBAT, Mme Geneviève CHAPELOT, Mme Florence DUGAIN, Mme Monique BEAUSOLEIL-ALVES, M. Jean-Marie CARRIER, M. François DUGAIN, M. Gilles DENESLE, Mme Françoise GUÉRIN.

Procurations : Mme Marie-Paule BARROT à Mme Françoise GUÉRIN, M. Christophe EHRISMANN à Mme Geneviève CHAPELOT, Mme Virginie CACCAVALE à Mme Marie-Laure LE PONNER, M. Jean-Claude VILLENEUVE à Mme Agnès VILLENEUVE, M. Philippe DUPONTEIL à M. Jean-Marie CARRIER

Absent : M. Cyril DEYSSARD

Absent excusé : M. Laurent CANUT

Assiste : Mme Charlotte BRUS

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mme Josette DEMOURET-LHERBAT et Mme Françoise GUÉRIN ont été désignés comme binôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

123/22 - Demande de subvention au titre de la DETR pour la modernisation de l'éclairage public, programme pour 2023

Vu la circulaire de Monsieur le préfet de la Dordogne du 14 novembre 2022 relative à la DETR pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 01/22 autorisant le lancement de l'opération de modernisation de l'éclairage public

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour la modernisation de l'éclairage public.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total HT		Autofinancement	39 312.00 €	30%
Travaux	131 040.00 €	DETR	45 864.00 €	35%
		SDE 24	45 864.00 €	35%
TOTAL	131 040.00 €	TOTAL	131 040.00 €	100%

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SOLLICITE un financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour la modernisation de l'éclairage public d'un montant de 45 864.00 € correspondant à 35 % de la dépense

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 20
Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 18h01.